

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 12 septembre 2025

Réduire les inégalités d'accès aux soins sur le territoire :

Inauguration d'un nouveau Centre départemental de santé à Thiers

Martine Bony, Vice-présidente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en charge du handicap, a inauguré vendredi 12 septembre 2025 au nom de Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental, le nouveau Centre départemental de santé de Thiers, en présence de Stéphanie Dejammet-Duchet, Sous-préfète de Thiers, Grégory Dolé, Directeur départemental de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Tony Bernard, Président de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, Stéphane Rodier, Maire de Thiers, et d'Hélène Boudon et Olivier Chambon, Conseillers départementaux du canton de Thiers. Lieu de santé de proximité permettant de réduire les inégalités d'accès aux soins et de bénéficier d'une prise en charge médicale, ouvert à tous, sans sélection ni discrimination, le centre de santé a été créé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, avec mise à disposition de locaux par la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et autorisé par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, qui sont pleinement mobilisés pour compléter l'offre libérale et hospitalière existante.

S'inscrivant pleinement dans la politique de développement de l'offre de soins dans le Puy-de-Dôme portée par Lionel Chauvin, Président du Département, et son exécutif, et ouvert depuis juin 2022 en réponse à une carence d'offre médicale identifiée sur le territoire, le Centre départemental de santé (CDS) de Thiers a été officiellement inauguré ce vendredi 12 septembre 2025 dans de nouveaux locaux, au cœur d'un pôle de services médico-sociaux (France Travail, CPAM, Maison des Solidarités).

Depuis son ouverture, l'activité du CDS de Thiers n'a eu de cesse d'augmenter, justifiant son aménagement dans un lieu pérenne et adapté avec une salle d'attente, un bureau d'accueil, et deux cabinets médicaux. Cette structure constitue une véritable amélioration de l'offre de soins pour les Puydômois, à tous les âges de la vie, avec une



équipe médicale pluridisciplinaire (médecin généraliste, psychologue, médiatrice en santé, assistante médicale), et un personnel administratif mutualisé avec les autres centres de santé et le Dispensaire Émile Roux. Le fonctionnement du CDS de Thiers est articulé avec les structures locales (hôpital, médecine libérale et services sociaux). Par ailleurs, les médecins des autres CDS viennent en soutien, un jour par semaine, pour assurer des consultations supplémentaires dans l'attente du recrutement d'un second médecin au CDS de Thiers.

Quelques indicateurs clés de l'activité du CDS de Thiers en 2024 :

- 2 375 consultations réalisées en 2024 (contre 2 348 en 2023) ;
- File active de 872 patients en 2024 dont 462 ont déclaré le médecin du CDS comme « médecin traitant » ;
- File active de 52 patients pour la psychologue ;
- Suivi de 111 patients souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) ;
- 344 patients bénéficient de la C2S (complémentaire santé) ou de l'Aide Médicale d'État ;
- 40 heures de présence hebdomadaire assurées (médecin, psychologue, médiatrice en santé et assistante médicale).

Ce centre de santé participe de la mobilisation permanente du Département pour accompagner plus globalement la santé des Puydômois avec les services de la Protection maternelle et infantile (PMI), de l'autonomie, le Centre Émile-Roux ou encore la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). Le Conseil départemental emploie à ce titre 23 médecins sur le territoire, dont 10 dans les CDS.

Convaincu que l'accès à la santé est un élément structurant de la protection du bien-être social et de la solidarité dans les territoires, le Conseil départemental s'engage à poursuivre sa mobilisation avec l'ensemble des partenaires et acteurs locaux afin d'apporter les réponses concrètes et adaptées au plus près des besoins de tous les Puydômois.

Info +

Le Centre départemental de santé de Thiers est ouvert à tous, du nourrisson à la personne âgée, sans sélection, ni discrimination. Consultations sur rendez-vous auprès du secrétariat médical (04.28.00.63.63) ou en ligne (prendre-mon-rdv.com).

Le Conseil départemental a ainsi créé et ouvert **3 centres départementaux de santé adossés au dispensaire Emile-Roux** : le CDS de **Clermont-Ferrand - Fontaine du Bac**, le CDS de **Saint-Gervais-d'Auvergne** et le CDS de **Thiers**. Composés de médecins salariés par le Conseil départemental, il sont ouverts à tous les publics et centrés sur les soins de première nécessité. Les médecins sont assistés par des personnels administratifs pour pouvoir se concentrer sur leurs patients. Les établissements sont implantés là où la carence est avérée. Le principe étant de ne pas entrer en concurrence avec les praticiens libéraux.

Cette politique forte de **développement de l'offre de soins portée par l'exécutif départemental** inclue, outre la **création de centres départementaux de santé**, le lancement d'une **campagne d'attractivité auprès des professionnels de santé**, en particulier les jeunes médecins et les internes à l'échelle nationale, ainsi qu'une **aide financière à l'installation** dans les territoires les plus touchés par le manque de professionnels de santé. Pour en savoir plus : <https://www.puy-de-dome.fr/social/sante/developper-loffre-de-soins.html>

